Talies militante de Jases-Christ accusille donc nos pareles par lesquelles Note of finness, Nous anamerous et Neus promissions pour la sanctificat de la correction et la gloire de Dieu, le très gesule et universel Jubilé qui de la terre pendant tonte l'année prochain de 1617; à cause et en vue duquel Jubilé me terre pendant tonte l'année prochain de 1617; à cause et en vue duquel Jubilé me terre pendant tonte l'année prochain de 1617; à cause et en vue duquel Jubilé au terre pendant tonte l'année prochain de first par l'induigence dent il a été parlé plus haut, accordée en forme de Jubilé à l'occasion du Concile occuménique du Vasican, Nous ouvrons le plus largement possible ce trésor céleste qui, formé de la réunion des mérites, des souffrances et des vertus de Notre-Beigneur Jécus-Christe et de sa Sainte Mère la Vierge Marie et de tous les Saints, a été confié à metre administration par l'auteur du salut hamain.

C'est pourquoi, appuyés sur la miséricorde de Dieu et sur l'autorité des bienheureux apêtres Plerre et Paul, en vertu de Notre pouvoir suprème de lier et de délièr que le Seigneur Nous a accordé quoique en étant indigne, Nous concédons et nous aécordons miséricordieusement dans le Séigneur la faculté de gagner une fois, pondant tout l'espace de temps dont il a été parlé plus haut, la très plémière indulgence de l'année du Jubilé, la rémission et le parden de leurs péchée, premettant en outre que cette indulgence puisse être appliquée par manière de suffrage aux îmes qui ont émigré de ce monde unies avec Dieu par la charité; et cette faculté Neus l'accordons et la concédone miséries réleusement dans le Seigneur à tous et à chacun de fidèles, tant à ceux qui habitent dans cette ville Sainte eu qui y viennent qu'à ceux qui se trouvet au dehors de sette Ville dans une partie quelconque du mende, et qui demeurênt dans la grâce et l'obéissance du Siége apostolique, qui,étant vraiment repentants, s'étant confiente de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Paul, de Saint-Jean de Latran et de Sainte

rompus, soit ordinaires, noit ecclésiatiques, o'cetà-dire depuis les premières vépres d'uu jour, jusques à tout le erépuscule du soir du jour suivant.

Les autres, au contraire, l'Eiglise cathédrale ou majeure et trois autres églises de la même ville eu du même lieu ou existant dans les devirens, lesquelles doivont être désignées par les Ordinaires des lieux ou par leur Vicnires ou par d'autres sur leur ordre, après que ces lettres seront parrénues à leur connaisance, une feis également parjeur, pendant-quinze jours, ou centinus ou interrompus, comme nous avens dit plus haut, et qui, en visitant ces églises, y pris-ront pour la prospérité et l'exaktation de l'Eglise catholique et de ce Siége apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix et l'union de tout le peuple-chrétien et suivant nos intentions.

Quant à ceux qui naviguent et qui voyagent, Nous leur accordons que, dès qu'ils reviendront au lieu de leur domicile ou all-leurs à une certaine station, ayant accempli les prescriptions données ci-dessus, et ayant visité autant de fois l'Eiglise cathédrale, ou majeure, ou pareissiale, du lieu de leur domicile ou de cette même station, ils puissent gagner la même indulgence. Par la teneur de ces mêmes présentes lettres, Nous accédons également e nous concédons aux susdits Ordinaires des lieux la faculté de dispenser les religieuses oblates et les autres jeunes filles ou femmes qui vivent soit dans la clôture des monastères, seit dans d'autres religieuses oblates et les autres jeunes filles ou femmes qui vivent soit dans la clôture des monastères, seit dans d'autres religieuses ou prison ou en captivité eu empèchées par quelque infirmité du corpse ou par toute autre défficulté de pouvoir ramplir les visites aux Eglises ci-des-sus prescrites, de les dispenser de ces sertes de visites seulement, mais pour ce qui est des enfants qui n'ont pas encere été admis à la première communion, Nous leur accor dons la faculté de les dispenser aussi de

Calisto jurait qu'elle avait de point en

Calisto jurait qu'elle svait de point en point observé les prescriptions de son nouveau maître; mais on sait assez que le poidon est l'arme ordinaire des nègres esclaves, et il est fort heureux que mon séjour chez le docteur ne se soit point prolengé.

Comment y étais je? Depuis près de cinq mois qu'étais je devenu?

Voici ce que je suppose d'après des souvenirs confus comme ceux d'un rêve et d'après quelques renseignements recueillis de çà de là par la suite, mais dont je ne saurais garantir l'exactitude. Sous mon impression de terreur folle, voyabt des serpents partout où je possis les pieds, je courus à mon chantier, fixai tant bien que mal mon espèce de voile à mon fagot radeau et lançai le tout à la mer comme je l'avais prémédité dès l'origine. Je pris ensuite par le lit du torrent le chemin des récifs, j'atteignis à la nage ma bouée à voile et me laissai dériver.

Le chenal qui sépare Ténérife de la grande Canarie se peupla aussitôt pour moi de navires de toutes les formes et de tous les rangs. Comme, avant de quitter terre, je ne voyais que reptiles, maintenant je ne voyais que reptiles, maintenant je ne voyais que vaisseaux, frégates, corvettes et brigs. J'appelais je hélai : — « Ho du ship! hoi! » Au milieu de cette hallucination m'apparut la Zéphyrine montée par l'infâme Zurban. Ét tout cels teurbillonna devant mes yeux, jusqu'au moment où, submergé, séparé que j'étais de ma beuée, je fus recueilli par des pêcheurs canariens.

Ils me forcèrent à ramer et à les servis les me forcèrent à ramer et à les servis les mes peur la prisent mes médettes et me

riens.
Ils me forcèrent à ramer et à les ser-gir. Ils me prirent mes piécettes et me

tens de prescrire à toute ces per et à chacuné d'elles en particulaire ceu re de plut, le charité on le su lieu de le cellement de la cellemen

nema personnes, soit par de pridesta confesseurs.

Nous accordons aussi et Nous concédons
aux chapitres et congrégations tant des sécollers que des réguliers, aux corporations,
aux conféries, aux universités en à temles collèges quelconques qui visiterent procossionnellement ces mêmes Egines, de
pouvoir réduire à un nombré moindre ces
mêmes visites, et cela de leur propre arbitre,
mais avec prudence.

En outre, Nous accordons la permission
et la faculté à ces mêmes religieuses d'
à loure novices de se choisir pour cet effet
un confesseur quelconque approuvé pour
recevoir les confessions des religieuses pár
l'Ordinaire du liéu dans lequel se trouvest
leurs monastères. Quant à tons les aurés
fiédèse de Jésus-Christ et à chacun d'eux en
particulier, tant iarques qu'eccléssatiqueé,
séculiers et réguliers de tout ordre, de tonic
congrégation et de tout institut même dé
vant être nemmé spécialement, Neus leur
accordons la permission et la faculté de se
choisir pour le même effet un prêtre queconque, confesseur tant séculière que régulier
d'un ordre ou d'un institut quelconque, approuvé également pour recevoir les confesions des personnes séculières par les Ordinaires actuels des cités, des diocèses et des
territoires où ces confessions doivent être
elleur confession, de les aussitués
religieuses eu autres personnes qui, ayast
siacèrement et sérieusement décidé de
agagner le présent Jubilé et qui, dans le bait
de le gaguer et d'accomplir les autres œuvrès
nécessires pour le gaggare, ne présenteroat ;
aux pendant le ausdit espace d'un an pour
faire leur confession, de les abseudre pour
cette fois et dans le for de la conscience soulément, da l'excommunication, de la suspennécessires pour le gaggare, ne présenterous
et cansurés pérféres et infligées par le dreit,
ou par un supérieur, pour quelque caus
que ce soit, même de celles réservées aux
erdinairés des lieux et à Nous ou au Siége
apostolique, même dans les cas réservés
au Siége apostolique, même par une forme
supéciale et qui, différemment, ne s

restituer dans le premier état, même dans le for de la conscience; et Nous n'entendons maltraitèrent; mais ils devaient ignorer qu'une prime fût promise à qui me ramènerait à mes maîtres. Je présume qu'ils in'étaient pas de la grat de Canstis et que j'ai dû naviguer avec eux autour de Ténérife, de Ferro et de Gomère. J'entrevois des baies éclairées par des feux rouges, d'immenses zones de phòsphores, des mouillages à fleur de rochers, des mornés fantastiques, des poissons prodigieux.

Ces pècheurs s'apergurent assurément que j'étais privé de raison; je ne cessais de parler de serpents: — « Serpent Zurban, serpent Urbana, serpent Calisto, serpent judas. Trahison, venin mortel. » Ce que je pus dire à ces gens de ma véritable histoire leur sembla non moins insensé que mes divagations. Je mélangeais à coup sûr le français, l'espagnol et le bas breton. Mais je travaillais en marin, je rendais sans deute de bons services. Abuseit de leur force, mes sauveteurs m'exaspérèrent, je me révoltai, furieux, je mordis. Ils me rejetèrent à la mer.

Je me vois à la hage abordant une de

lèrent à la mer.

Je me vois à la nage abordant une de ces plages étroites qui longent parfois les falaises volcaniques de la grande Canania.

les falaises volcaniques de la canarie.

Plus tard, je me trouve avec des nègres marrons qui, eux aussi, me traitent eu esclave. Monts escarpés, bois épais, antres profonds où je remarque des tombeaux antiques. Je suis une sorte de chien de chasse qui bat les buissons peur le compte des misérables dont je deviens la victime. Ils se livraient des combats auxquels j'ai certainement pris part, mes cicatrices l'attestent.

(A suivre)

Cassaire.

Au reste, si quéliques-uns, après le commencement du jubilé, tent su ayant l'imtention d'accomplit toutes les cuvres prescrites, surpris par la mort, ne pouvaient remplit le mombre de visitée préscrit, Nous désirons favortéer avec bonté leur pleuse et bien disposée volenté, seus voulons que ces mémies fidèles, vrainient repentants et conficient, participent à l'indulgence plus haut nommée et à la rémission des péchés de la meme manière que l'ils àvaient récliement visité les églisés susdides aux jours prescrité.

riste les églises susaides sux jours pres-crits.

Si quelques-uns toutefois, et après avoir obtenu en vertu des présentes Lettres l'àb-selution des cansures, ou la commutation des voux, ou les dispanses ci-dessus énon-ciste, vensiont à échanger es sérieux et sin-cité, vensiont à échanger es sérieux et sin-cité d'aure part pour éla, et par cousé-quent de resupir les autres couvres nices-aires pour le gagner, bien que pour ce moif même ils pulsesat difficilement être regardes éxèmpte de l'inculpation de péché, néanmoins acus décretam et Nous déla-rens que ces absolutions, tes commutations et ces disponses obtenués par eux avec la suscité disposition, subsistant dans leur force.

ÉTRANGER

Répuntique accenting, — Bien que des dépèches directes de Buence-Ayres nous aient fait connaître la flu des troubles dans la République d'Argentiné, nous reproduisons la dépèche saivants qui nous est cavoyée (voie télégraphique de Lisbonné), par netre correspondant de Buence-Ayres; cette dépèche éxplique les événements qui vienneus de s'accomplir dans la Plata:

Ayres; cette depende capitague les évenements qui viennent de d'accomplir dans la
Plata:

a Lisbonne, 3 junvier 1875.

s Le mouvement qui s'est produit dans la
République Argentine a est produit dans la
canounters e'est fande. Le corpt d'arinée
qui s'était soutevé dans la province de Buonos-Ayres (éous les ordres du général Rivas)
était fort à l'origine de 3,500 hommés de
milice, il est aujourd'hui réduit à enviren
1,000 homques qui se dirigent vers le désert, (du côté de Bahta Bianca) ayant le
général Mitre à leur tête. Ils seront dispèrsés avant 8 jours. L'autre corps d'arinée,
soulevé par Arredondo, est à 300 lisués de
Buenos ayres; il est poursuivi par uns ferte
division. Nulle part la population, seit dans
les villes, soit dans les bourge n'a donné
aide à ce soulèvement prétorien. L'intérieur
est tranquille. Buenos ayres revient à la vie
ordinaire; les chemins de fer fonctionnent,
les dousnes produisent le revenu d'alinaire,
la garde nationale de la capitalé ya êtré liconciée (celle venue de l'extérieur de la province retourne chez elle.)

Mitre, à la tête de fort péu de troupés, ést
dans le désert. Dans l'intérieur, A-redondo
se trouve au pieu des Andes; bienuti il sera
battu; la navigation est staré et libre, les
immigrants trouvent à s'occuper et sés dirigent dans la province de Santa-Fé.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les dispositions du décret relatif

Voici les dispositions du décret relatif à la cantribution spéciale à percevoir en 1875 pour les dépenses des Chambres et des Bourses de commerce :
Lille. — Chambre, 10.795 fr. à payer par les patentés de la circonscription;
— plus 2.544 fr. pour la Bourse, à payer par les patentés de Lille seulement.

Dunkerque. — Chambre, 6.591. —
Bourse, 340.

Roubaix, 1.696. Tourcoing, 2.200.

Pourse, 2 267 Valenciannes, 2.652.

Bourse, 340.
Roubaix, 1.696. Tourcoing, 2.200.
Douai, 2.267. Valenciennes, 2.652.

Hier, le départ des jeunes gens de la classe 1874, appelés sous les drapeaux, a occasionné une grande affluence de monde à la gare, plus de 200 voyageurs sont restés pour áttendre les trains suivants. On noue dit qu'il à été délivré de 15 à 1600 billèts en destination de Lille.

Avant-hier soir, un sergent de ville rencontre dans la rue des filatures, un ivrogné, Ferdinand S... Le sergent, compatissent, prêche raison & S... et lui propose de le conduire chez lui. Pour toule réponse, S... admisistre su representant de l'autorité une épotivantable raciée. Deux passants vinrent heureu sement au sécours de l'agent et l'aldèrent à conduire son agresseur au pêste.

En recontant l'incendie qui à éclate dernèrement chez M. Desbonnet Jon-ville, rue Pellart, nous avons omits de signater la bella conduits du M. Launois, employé au chemin de fer, qui a inontré

On a transporté dimenche soir à l'hopital Saint-Sauveur, à Lille, le nominé Jean Vanacker, conducteur de la voiture d'un messager de Roubaix. Jean Vanacker s'était cassé la jambe; place Saint-Martin, en tombant avec une lourde caisse qu'il portait sur l'évanle.

paule.

Folici corrections elle du 4 l'Anvier. —
L. Duboscq, de Toursbing, est domisé par
la malheureuse passion des liqueurs fortes.
Peur la satisfaire il a su recours au vol. Il a
seustrait à sa legeuse peur près de 200 fr.
d'habillement. Quant on vint peur l'arrêter,
on le trouva ivre mort, et il fallut le porter
en prisen sur une charrette. — Six mots de
prison à cet ivrogne.

— Après deux eu trois affaires de vol simple et de vagabondage, recommence la défilé
des làtitors. Le premier est un marchand de
latt-battu de Roubaix. qui mettait 35 0/0
d'eau dans sa matchaudise. — 50 france
d'amende et insertion dans les journaux de
Roubaix et de Tourcoing.

— La femme Adont, de Marcq en Barcoul,
a additionné son latt de 25 0/6 d'eau. Même
peine que le précédent, 50 fr. d'amende, insertion et affichage.

Etat-civil de Rembaix. — DéclaRATIONS DE MAISSANCES DU 1" JANVIER.—
Maris Dejonckeers, Grande Rue. — David
Lanagene, rue Bernard. — Marie Dumalin,
rue des Anges. — Charles Maris, rue de la
Basse-Masure. — Cabrielle Ocmant, rue du
Parc. — Geneviève Ocmant, rue du Parc. — Marie Holaina, rue de France, Auguste
Tjelle, à l'Epeule. — César Vervaert, Grande
Rue prelengée.

Du 2 janvier. — Arthur Depermentier, rue
Saint-Leurent. — Emile Derases, rue de
Wasquehal. — Julie Colpart, rue Magenta. — Léonie Carbon, au Pile. — Louis Tullier, à Barbieux. — Marie Ponacèle, rue de
l'Abattoir. — Paul Augem, rue de Fonteney.
— Malvina Clinckemalie, rue Jacquart. —
Léonate Parcht, rue Descrante. — Emile
Benvariet, au fort Mullicz — Julienne
Bétry, rue du Fenteney. — Gesar Trachant,
rue d'Alma. — Arthur Petit, rue Decreame.

rue d'Alma. — Arthur Pelit, rue Decresme.

MARIAGE DU 2 janvier. — Désiré Van Theems, 30 ans, laveur, et Rosalie Wattiez, 31 ans, jeurnalière.

DÉCLARATIONS DE BÉCÈS du 1° janvier. — Pauline Watteau, 29 ans, jeurnalière, rue de Houveaux. — Pietre Vreak, 45 ans, rue du Meulin. — Marie Vandenboesche, 1 an, rue Fulton. — Victe Merin, 53 ans, vérificatier des poids, rué de la Redeute.

Du 2 janvier — Lettis Delroye, 56 ans, cordier, a la Pétametre. — Jean Baptiste Monlin, 72 ans, liséur, rue de la Redeute. — Arthur Roussel, 9 mois, rue de la Limite. — François Deconinck, 4 mois, rue de Fóntenoy. — Adolphe Opsomer, 3 meis, rue du Lauxembourg. — Edouard Favere, 4 abs, rue d'Alma. — Raimond Verborgh, 73 ans, jeurnalier, rue de l'Ermitage. — Guiot, présenté sans vie, rue Jacquart. — Riodie Lambert, 23 ans, sans profession, rue de Tourcoing. — Jules Lamarque, 37 ans, chaudronnier, rue de Tourcoing. — Dejong présenté sans vie, rue du Bállen.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS CORVOIS FUNEBRES ET OBITS

Les amis et connaisances de la famille

CARRÉ-DESFONTAINE, qui, par cubii,
n'auraient pas reçu de lettre de faire part

qui décès de Menaieur Julien-Carar Carre,
veuf de Dame Pauline DESFONTAINE,

décédé à Roubaix, le 5 janvier 1875, dans

sa 64° année, sont priés de considérér, le
présent avis comme en tenant lieu et de

vouloir bien assister à la mease de

comme qui sera célébrée le jeudi 7 janvier

1875, à 9 heures, aux vigilless qui serent

chantées le même jour, à 4 h., et aux com
vel et service selemmels qui aurent

lieu le véndredi 8, à neuf heures, an l'égliss

Satni-Martin. — L'assemblée à la maison

mortusire, contour Saint-Martin.

Elm chât selémmed de me le para

Mortualle, contour Saint Martin.

Um obit solemael de mode sera célèbré le mércredi é janvier 1875, à neuf heure et demie, en l'égise paroissiale de Saint-Martin, pour le repes de l'âme de Dame CRASLOTER BARBIEUX, veuve de Monsieur PHLEGONE BARBIEUX, veuve de Roubaix, le 5 décembre 1874, à l'âge de 76 ans et 7 mois. — La famille prie les personnes quí, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un chit selemnet amniversairé sera célébre le jeudi ? janvier 1875, à dix heures un quart, en l'Église Notre Dame pour le repos des ames de Mensieur ADOLPHE PAUL AUGUETÉ JOSEPH CATTEAU, décédé à Roubaix, le 23 août 1872, à l'âge de 17 ans et 8 meis, et de Mademoiselle Maria Caroline Hélima Joseph CATTEAU, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1873, à l'âge de 15 ans et 8 mois — Le famille pris les personnes qui, par cubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Um chit selemnel du mels sera célébré le lundi 11 janvier 1875, à dix heures, en l'église de Lannoy, pour le repos de l'âme de dame APPOLINE AMÉLIE JOSEPHE DESSAUVAGE, éponsé de M. Louis TOU-LEMONDE, décédés à Lannoy, le 5 décèmbre 1874, dans sa 59 année. — La famille prie lés personnés qui, par cubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tament lièu.

Ainsi, l'ôts régète sans

que provenant de sa décompositie attenue l'émail des dents, mot l'ivoire à nu, et dente de le premier coup de pleche de ces fouilles décastréuses qu'on appellé des taries dentaires.

L'éstonisé soullés également de l'abits du sucré: le gent patent que laissent dans le boutete les bonbons devait, pourtant délibrarie brûlante à l'estonan, les deuleurs commus sous le nem d'aigrestiques, aont autapt de témoignages de la fichense influénce du sucre.

L'es grandes parsonnes présentent ces accidents comme les enfants, quand l'âge miléur a pas donné les enfants, quand l'âge miléur a pas donné la raisse, qu'apportent ordinairement l'expérience et les années. Le vrais gourmets sont plus images, et ils ne gatent point par l'abus des desserts seuré un fepas succulent en la santé n'a pas et trop à souffrie de la gourmandise.

Enfin l'effet du sucre ne fait encore sentir plus loin; et beaucoup d'hygienistes attribuent à l'abus de sucreries la graville exalique si commune ches les enfants. C'est y prendre un peu tôt; et si l'en commence des le jeune age à s'accumuler des pleure dans la vessie, qu'est-ou dont l'en se réservera pour la vicillesse?

A tous ces titres, il faut savoir user aver réserve des bonbons qui se présentent à nou en ce mement avec tant de séductions, et dont l'excès se paie toujours trop cher.

dont l'excès se paie toujours trop che

— Une vache atteinte d'hydropi
blessé grièvement plusieurs parso.
Touland (Ardèche.) Dans an course
à travers plusieurs villages, elle «
occasionner de nombreux malheu
soups de fusil tirés sur l'apintat ne
l'arrêtir et ne firent sue l'excitar
l'age. Le sont les gendarmes de la
de St.Persy qui, par un feu de
parvinrent à l'abettre. Depuis
temps déjà en signale de nombre
d'hydrophobie chez les chevaux et l
de beucherte. L'auterité ne saurait
une trop grande surveillance pour
un mai qui pourrait prendre les
tions d'une épiéétitie.

tions d'une épidéthie.

—Tous ceux qui oat fait nième du Stroppéctoral et écaloptique de Puntur Lamounées, s'aboutéent pédéralétheat a dire qu'it éet souverain dans le trausmênt des richtens toux et autres affections de la politrine.

Ses proprietés toniques et addicipentes ont été proclamées par les plus illustres médecins, tels que : Recensier, Alibert, Gondries, et Boucherdet, Ausai me murait on trop en recommander l'emplei.

Dépôt dans teutes les principales plusmacies de France et le l'étranger.

VARIETES

Un maringo & Phopi

1 Monsieur Alemandre Dumas. Cher et illustre mettre, Si l'opinion d'un paurre vieux yous était pas tout à fait indifférent